

10 décembre 2019

Tchad : accusations contre le défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou

Le 4 décembre 2019, le Bureau du Procureur à N'Djamena a inculpé le défenseur des droits humains **Mahamat Nour Ibedou** pour "meurtre" et "complicité de meurtre". Mahamat Nour Ibedou a été arrêté a veille après s'être présenté a la brigade criminelle au commissariat central de la police de N'Djamena. Il est actuellement détenu à la Maison d'arrêt de N'Djamena.

[Mahamat Nour Ibedou](#) est le Secrétaire général de la Convention Tchadienne pour les Droits Humains (CCDDH). Le CTDDH est une organisation importante de la société civile tchadienne qui défend les droits civils et politiques.

Les accusations de "meurtre" et de "complicité de meurtre" portées contre Mahamat Nour Ibedou sont liées à un meurtre qui aurait été commis en 2014 par Malik Ibet Ibrahim, membre du CTDDH qui fait l'objet d'une autre procédure judiciaire . Le 20 novembre, le CTDDH, dans une interview, s'est distancé de Malik Ibet Ibrahim. Les avocats de Mahamat Nour Ibedou pensent que le Procureur tente de relier le Secrétaire général du CTDDH au meurtre de 2014 pour le discréditer et en représailles à ses récentes critiques d'un membre de la famille du Président.

Le 29 novembre 2019, Mahamat Nour Ibedou a reçu une notification lui demandant de comparaître devant la brigade criminelle du Commissariat central de police de N'Djamena suite à une plainte pour diffamation déposée contre lui par Bokhit Itno, un neveu du Président. La plainte a été déposée à la suite d'un communiqué de presse signé par Mahamat Nour Ibedou au nom du CTDDH dénonçant la séquestration et l'abus physique de trois personnes par Bokhit Itno sur sa propriété privée. Le 3 décembre 2019, Mahamat Nour Ibedou s'est présenté au lieu désigné et a été arrêté. Les charges retenues contre Mahamat Nour Ibedou sont basées sur un courriel qui montre prétendument qu'il aidait Malik Ibet Ibrahim à échapper à la justice pour ce meurtre. Ses avocats ont souligné un certain nombre d'irrégularités dans le courriel qui prouveraient qu'il s'agit de faux messages électroniques. C'est la quatrième fois que Mahamat Nour Ibedou est arrêté pour son travail de défense des droits humains.

Front Line Defenders craint que la détention du défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou et les accusations portées contre lui sont de nature a discréditer son travail légitime de défense des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités tchadiennes à :

1. Libérer immédiatement Mahamat Nour Ibedou, car son arrestation semble être une mesure de représailles pour son travail légitime dans la défense des droits humains ;
2. Veiller à ce que le droit à la défense et le droit à un procès équitable soient respectés ;
3. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains au Tchad puissent mener à bien leurs activités légitimes en faveur des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement et les menaces.